



Le présent communiqué est publié en application de l'article 6 du règlement 2002-04 de la Commission des opérations de bourse.

L'Offre et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

DEPOT PAR RENAULT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR SES TITRES PARTICIPATIFS AU PRIX DE €450 PAR TITRE, COUPONS ATTACHES

RENAULT a décidé le 12 mars de procéder à une offre publique d'achat (l'"Offre") sur ses titres participatifs (les "Titres Participatifs") et a engagé, à cet effet, les démarches nécessaires auprès de l'Autorité des marchés financiers.

1. Motifs de l'Offre et intentions de l'initiateur :

RENAULT a émis en 1983 et 1984 des Titres Participatifs qui constituaient alors pour les entreprises publiques la principale ressource à caractère de quasi-fonds propres accessible sur le marché.

Le Titre Participatif est aujourd'hui un instrument financier obsolète et très peu liquide et son utilité comme substitut de fonds propres a totalement disparu.

Les Titres Participatifs sont déjà comptabilisés en dettes dans le bilan consolidé de RENAULT et cette classification est confirmée par les futures normes IFRS.

L'Offre répond à l'objectif de RENAULT de veiller à la liquidité et à la qualité de ses créances émises dans le cadre de ses opérations de financement, en proposant aux investisseurs de leur racheter une ligne ancienne et peu traitée en bourse. La présente Offre vise à minimiser l'encours des Titres Participatifs et à traiter équitablement tous les porteurs. Cette Offre, que RENAULT n'entend pas renouveler, répond à une demande régulière des porteurs.

2. Présentation de l'Offre :

L'Offre est présentée par BNP PARIBAS et Deutsche Bank.

Elle vise la totalité des 2000 000 de Titres Participatifs en circulation, étant précisé que RENAULT ne détient directement ou indirectement aucun de ces Titres Participatifs.

Le prix d'Offre est de €450, coupons attachés par Titre Participatif. Il fait ressortir une prime de 21,1% sur la moyenne 1 mois des derniers cours du Titre Participatif (arrêtée au 10 mars - voir paragraphe 5.2).

La durée de l'Offre serait de 15 jours de bourse, soit, sous réserve de l'accord de l'Autorité des marchés financiers, du 16 mars au 5 avril 2004 inclus.

Les porteurs de Titres Participatifs RENAULT qui souhaiteraient apporter leurs Titres Participatifs à l'Offre auront la possibilité de céder leurs Titres Participatifs:

- soit en bourse, auquel cas le règlement sera effectué, au fur et à mesure de l'exécution des ordres, trois jours de bourse après chaque exécution, mais les frais de négociation et de courtage resteront à leur charge.
- soit dans le cadre de l'Offre semi-centralisée par Euronext Paris, auquel cas le règlement interviendra après les opérations de semi-centralisation et RENAULT prendra en charge les frais de courtage à la vente dans la limite de 0,30% (majorés de la TVA) du montant de l'intégralité de l'ordre, avec un plafond de €50 par ordre (majorés de la TVA).

Les ordres transmis dans le cadre de l'Offre semi-centralisée ainsi que ceux transmis en bourse sont irrévocables.

3. Mode de financement de l'opération et incidences sur RENAULT :

Dans l'hypothèse où l'ensemble des Titres Participatifs seraient apportés à l'Offre, le montant des Titres Participatifs achetés s'élèverait à €900 millions.

L'impact de l'opération, hors frais, accessoires et taxes afférentes (écart entre la valeur comptable tenant compte du coupon couru à la date de règlement et le prix d'achat des Titres Participatifs) se traduirait par une charge dans le compte de résultat pour un montant de €564 millions. Elle sera fiscalement déductible. La charge après impôts serait donc d'un montant estimé à un maximum de €370 millions.

L'Offre sera financée sur les ressources propres de RENAULT, dont la trésorerie consolidée (Branche automobile) s'élevait à €3 215 millions à la clôture des comptes au 31 décembre 2003. Selon la même hypothèse, cette opération se traduirait par une augmentation de l'endettement financier net de Branche automobile, avant effet fiscal, d'un maximum de €564 millions en 2004. L'impact fiscal contribuera à la baisse de l'endettement dans la ou les années suivantes.

L'économie de frais financiers sur une base annuelle après impôts s'élève à €13,9 millions en 2004 (soit €0,052 par action), sur la base du dernier coupon connu du Titre Participatif et du taux actuel de placement au jour le jour de la trésorerie RENAULT. Compte tenu de la formule du coupon du Titre Participatif, et des objectifs du groupe, cette économie serait très probablement croissante dans les années à venir.

4. Rappel des principales caractéristiques des Titres Participatifs RENAULT

Les 2 000 000 de Titres Participatifs émis par RENAULT en 1983 et 1984 ont des caractéristiques strictement identiques et sont cotés au Premier Marché d'Euronext Paris sur une même ligne (code ISIN FR0000140014).

Les Titres Participatifs sont émis pour une durée indéterminée.

Leur valeur nominale est de €152,45 (F 1 000).

Ils bénéficient d'une rémunération annuelle minimum de 9% composée d'une partie fixe et d'une partie variable :

- la partie fixe est égale à 6,75% du nominal soit €10,29 par Titre Participatif;
- la partie variable est égale au minimum à 2,25% du nominal, soit €3,43 par Titre Participatif, et varie suivant l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe RENAULT, calculé à structure et méthodes de consolidation identiques.

La notice d'émission relative à l'emprunt de 1983 est disponible gratuitement sur demande à la Direction des Relations Financières de RENAULT. La notice d'émission relative à l'emprunt de 1984 est disponible sur le site Internet de RENAULT, rubrique Analystes et Actionnaires (www.renault.com/fr/finance/index_finance.htm) ou auprès de la Direction des Relations Financières.

5. Eléments d'appréciation du prix offert :

5.1. Evaluation du Titre Participatif par actualisation des coupons futurs

Méthode

Cette méthode consiste à actualiser les coupons futurs qui seront versés aux porteurs de Titres Participatifs :

- la partie fixe de 6,75% et la partie variable minimum de 2,25% qui sont considérées comme la branche fixe (la « **Branche Fixe** ») ont été actualisées à un taux obligataire calculé sur la base de la marge de crédit d'une dette subordonnée perpétuelle de RENAULT ;
- la partie variable hors minimum de 2,25% compris dans la Branche Fixe (la « **Branche Variable** ») a été actualisée à un taux compris entre le taux obligataire mentionné ci-dessus et le coût des capitaux propres de RENAULT. En effet, ces flux correspondent à un niveau de risque intermédiaire situé entre le risque obligataire de la Branche Fixe et un risque action.

Les coupons variables ont été déterminés d'après les hypothèses de chiffre d'affaires consolidé fournies par RENAULT, jusqu'en 2010. Ces hypothèses ont été prolongées

jusqu'en 2020 par interpolation linéaire, année au-delà de laquelle un taux de croissance à l'infini de 3% par an a été retenu. Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires estimé de RENAULT de 2003 à 2020 ressort à 5,0%.

La valeur du Titre Participatif a été déterminée en prenant en compte les coupons courus au 12 mars 2004.

Une analyse de sensibilité de la valeur a été réalisée en fonction :

- du taux d'actualisation de la Branche Fixe qui est estimé en valeur centrale à 7,20% ;
- du taux d'actualisation de la Branche Variable qui est estimé en valeur centrale à 7,89% ;

Cette analyse de sensibilité fait ressortir, sur la base des hypothèses décrites précédemment, une fourchette de valorisation comprise entre €378,0 et €455,0, avec une valeur centrale de €411,7 par Titre Participatif, coupons attachés.

5.2 Valeur boursière

Dernier cours coté : €377,9 le 11 mars 2004

Comparaison du prix offert par rapport aux derniers cours de bourse

Le prix de l'Offre fait ressortir une prime de 19,1% par rapport au dernier cours coté le 11 mars 2004.

	Cours (coupons attachés) (en euros)	Prime offerte par le prix de l'Offre (en %)
Cours moyens pondérés ⁽¹⁾		
Moyenne 1 mois	371,5	21,1%
Moyenne 3 mois	362,5	24,1%
Moyenne 6 mois	347,5	29,5%
Moyenne 1 an	326,7	37,7%
Cours plus haut 1 an (le 10 mars 2004)	379,0	18,7%
Cours plus bas 1 an le (18 mars 2003)	265,0	69,8%

(1) Cours moyens pondérés par les volumes

Source : Fininfo, au 10 mars 2004

6. Attestation d'un expert indépendant sur le caractère acceptable du prix proposé :

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement n° 2002-04 de la Commission des opérations de bourse, et de l'article 2.1.3 de son instruction d'application, un expert indépendant a été chargé de délivrer une attestation sur le caractère acceptable du prix d'offre proposé. RENAULT a mandaté Associés en Finances, représenté par MM. Bertrand Jacquillat et Daniel Beaumont, qui a conclu dans son rapport que " le prix offert est tout à fait acceptable pour les porteurs de titres participatifs ".

<p style="text-align: center;">Contacts investisseurs : Thomas Orsini : 01 41 04 53 09 – thomas.orsini@renault.com Véronique Dosdat : 01 41 04 69 61 – veronique.dosdat@renault.com</p>
--

Le présent communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats Unis d'Amérique ou en Italie.

Le présent communiqué ne doit pas être reproduit ou redistribué, en totalité ou en partie, à une tierce personne. En particulier, ni ce communiqué, ni une quelconque copie, ne pourra, en aucun cas, être apporté ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique ou encore distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique ou à une «US person» (tels que ces termes sont définis dans la Réglementation S («Regulation S») du «US Securities Act de 1933»), au Canada, Japon ou en Italie.

Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour l'acquisition des Titres Participatifs de RENAULT et ne doit pas être interprété comme tel.

Le présent communiqué constitue une communication au sens de l'article 21(1) de la loi anglaise sur les services financiers et les marchés de 2000 (Financial Services and Markets Act 2000) qui bénéficie d'une exemption aux restrictions applicables en matière de démarchage financier conformément à l'article 43(2) du règlement de 2001 sur le démarchage financier relatif à la loi anglaise sur les services financiers et les marchés de 2000 (Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001).

Il ne constitue pas plus une offre dans un pays (y compris les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie et le Japon) dans lequel une telle offre, sollicitation est illégale.

Sa diffusion peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes qui l'obtiendraient doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer.

Tout manquement au respect de ces restrictions peut être constitutif d'une violation de la législation des pays concernés.

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant un appel public à l'épargne ou comme cherchant à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par appel public à l'épargne. En France, les porteurs de Titres Participatifs de RENAULT sont priés de se reporter à la note d'information lorsqu'elle aura été publiée, après visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).